Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_13-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Actualisation dates organisation Accueil Collectif de Mineurs été 2026

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE - Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu la délibération n°D_2026_02_10_04 - Organisation Accueil Collectif de Mineurs 2026 Monsieur Stéphanie SAGETTE, Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention, donne connaissance à l'assemblée de l'actualisation des dates de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'été 2026,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_13-DE

DATES DE FONCTIONNEMENT

Ouverts aux enfants âgés de 2 à 6 ans (ACM maternel)

- vacances d'été du 06 juillet au 31 juillet et du 03 août au 27 août

Ouverts aux enfants âgés de 6 à 12 ans (ACM Primaire)

- vacances d'été du 06 juillet au 31 juillet et du 03 août au 27 août

Ouverts aux adolescents âgés de 12 à 18 ans non révolus (Maison des Jeunes)

- vacances d'été du 06 juillet au 24 juillet et du 27 juillet au 27 août

Les dispositions relatives aux créations d'emploi et à la rémunération du personnel encadrant prévues par la délibération n°D_2026_02_10_04 - Organisation Accueil Collectif de Mineurs 2026 restent applicables

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026